



## Renseignements changement des fenêtres

Par **aed**, le **22/03/2011 à 19:00**

Bonjour,  
Je voudrais savoir si je peux exiger de mon bailleur de faire changer nos fenêtres qui sont dans un état lamentable, le bois est pourri, elles ne ferment plus correctement et laissent passer le froid et l'humidité.   
Nous sommes dans cet appartement depuis 5 ans et rencontrons divers problèmes, les plus embêtants étant nos fenêtres.  
Nous avons fait plusieurs demandes mais nous nous heurtons à un refus car elles sont "soi-disant" en bon état. Lors du ravalement de la façade, les ouvriers ont "carchérisé" les murs et l'eau rentrait dans notre appartement et malgré cela, la régie (et le propriétaire) ne veut rien savoir.  
Ais-je un recours ou pas?  
Merci de votre réponse,   
Cordialement

Par **mimi493**, le **22/03/2011 à 20:26**

Avez-vous changé le joint de la fenêtre ?  
Si oui, et que malgré ça l'air passe ou l'eau (et non pas le froid ou l'humidité), vous écrivez au bailleur (directement) une LRAR de mise en demeure lui rappelant qu'il doit le clos, que son logement n'est plus décent au regard de la loi et vous exigez les travaux sans délai, ou vous saisissez le tribunal d'instance